

COVID-19: Soutien aux entreprises canadiennes

Nous savons que l'épidémie de COVID-19 représente une période difficile pour vous et votre entreprise. BDC est prête à soutenir les entrepreneurs comme vous en attendant que la situation se stabilise. Cette compilation des mesures de soutien aux entreprises des gouvernements fédéral et provinciaux met l'accent sur:

- ① Accès au capital et autres mesures de soutien des liquidités
- ② Éviter ou réduire au minimum les impacts des mises à pied
- ③ Mesures provinciales/territoriales
- ④ Ressources et renseignements supplémentaires

BDC a également mis à votre disposition des [outils de planification d'entreprise gratuits](#) qui peuvent vous aider à planifier vos prochaines étapes, à cerner de nouvelles possibilités, à atténuer les risques et à améliorer la résilience au sein de votre entreprise, afin que vous vous trouviez en bonne position au moment de la reprise.

Ces renseignements sont à jour en date du 19 avril 2020. Les programmes et services décrits dans le présent document peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. Pour obtenir les renseignements les plus à jour sur ces mesures de soutien, veuillez consulter régulièrement les liens en référence ainsi que les autres ressources Web à la fin du présent document.

① Accès au capital et autres mesures de soutien des liquidités

Programme	Description	Qui est admissible	Où présenter une demande/obtenir des renseignements à jour
Accès au capital			
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	Offre jusqu'à 25 G\$ aux institutions financières admissibles pour qu'elles puissent accorder des prêts sans intérêt aux petites entreprises jusqu'à concurrence de 40k\$. Ces prêts, garantis et financés par le GC, permettront aux petites entreprises d'avoir accès au capital dont elles ont besoin pour couvrir leurs frais d'exploitation à un taux d'intérêt de 0%. Si le prêt est entièrement remboursé d'ici le 31 déc. 2022, le quart du prêt sera exonéré.	Les petites entreprises et les organismes sans but lucratif dont la masse salariale de 2019 se situe entre 20 000 \$ et 1,5 M\$.	Communiquez avec votre institution financière principale pour présenter une demande. Pour de plus amples renseignements, visitez le site : https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html
Programme de cofinancement de BDC	BDC s'associe à des institutions financières pour accorder conjointement des prêts à terme aux entreprises pour répondre à leurs besoins en matière de flux de trésorerie opérationnels. Les entreprises admissibles peuvent obtenir, selon leurs revenus, différents montants de financements maximaux pouvant atteindre 6,25 millions de dollars, répartis comme suit : 80 % du montant du prêt serait fourni par BDC et 20 %, par l'institution financière.	Toutes les petites et moyennes entreprises légalement constituées	Les détails sont en cours de finalisation et seront bientôt disponibles auprès de votre institution financière principale. https://www.bdc.ca/fr/pages/soutien-special.aspx
Garantie – Programme de crédit aux entreprises (PCE) d'EDC	EDC offrira une garantie aux institutions financières, ce qui permettra aux entreprises d'avoir accès à du crédit supplémentaire pour couvrir les salaires et les frais d'exploitation. EDC travaille activement avec ses partenaires pour offrir cette solution le plus rapidement possible. Offert à toutes les entreprises canadiennes, y compris celles qui ne font pas d'exportation et qui réalisent des ventes au Canada.	Toutes les petites et moyennes entreprises légalement constituées	https://www.edc.ca/fr/campaign/coronavirus-covid-19.html
Prêt de fonds de roulement de BDC	Prêts de fonds de roulement pouvant atteindre 2M\$ assortis de modalités de remboursement souples, comme des reports des remboursements du capital pour les entreprises admissibles et des taux réduits sur les nouveaux prêts admissibles.	Entreprises de toute taille	https://www.bdc.ca/fr/financement/prets-commerciaux/financement-fonds-de-roulement/pages/pre-t-fonds-de-roulement.aspx
Financement du secteur du pétrole et du gaz par BDC	BDC offrira aux producteurs canadiens de pétrole et de gaz viables, aux entreprises de services liés aux champs de pétrole et aux fournisseurs de services intermédiaires des prêts de 15 à 60 millions de dollars à des taux commerciaux, remboursables dans les 4 ans, à des fins de flux de trésorerie opérationnelle et de continuité des affaires.	Producteurs canadiens de pétrole et de gaz viables, entreprises de services liés aux champs de pétrole et fournisseurs intermédiaires	Inscrivez-vous pour obtenir plus de renseignements à https://www.bdc.ca/fr/pages/soutien-special.aspx?ref=shorturl-coronavirus

① Accès au capital et autres mesures de soutien des liquidités (suite)

Programme	Description	Qui est admissible	Où présenter une demande/obtenir des renseignements à jour
Financement agricole Canada (FAC) a augmenté le crédit disponible pour les secteurs de l'agriculture, des pêcheries et de l'aquaculture	Une capacité de prêt supplémentaire de 5 milliards de dollars qui offre plus de souplesse aux agriculteurs et aux producteurs d'aliments qui éprouvent des problèmes de flux de trésorerie et aux transformateurs qui sont touchés par une diminution des ventes. Financement agricole Canada a également mis en place le report des remboursements du capital et des intérêts pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois pour les prêts existants ou le report des remboursements de capital pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois pour les prêts existants, ainsi qu'un accès à une marge de crédit supplémentaire pouvant aller jusqu'à 500 000 \$, garantie par une convention de sûreté générale ou par une hypothèque mobilière universelle (Québec seulement).	Producteurs d'aliments, agroentrepreneurs et transformateurs de produits alimentaires	https://www.fcc-fac.ca/fr/covid-19/program-details.html
EDC : Renforcer sa capacité financière afin de soutenir les sociétés canadiennes de pétrole et de gaz naturel	EDC renforcera sa capacité financière sur une période de 12 mois en vue de soutenir le secteur du pétrole et du gaz du Canada. Ce soutien aux entreprises sera offert par l'entremise de prêts, de cautionnements et d'assurance comptes clients d'EDC. Les entreprises qui souhaitent obtenir de l'aide sont invitées à communiquer avec leur institution financière.	Entreprises du secteur du pétrole et du gaz au Canada	https://www.edc.ca/fr/a-propos-de-nous/salle-de-presse/covid-19-soutien-petrole-gaz-naturel.html
Programme de développement des collectivités	Le gouvernement accorde 287 millions de dollars au Programme de développement des collectivités en vue de soutenir les entreprises et les collectivités rurales, notamment grâce à l'accès au capital.	Entreprises et collectivités rurales	Communiquez avec la Société d'aide au développement des collectivités de votre région : https://communityfuturescanada.ca/fr/
Appui aux entreprises autochtones	Le gouvernement du Canada offre 306,8M\$ aux institutions financières autochtones pour accorder des prêts sans intérêt et des contributions non remboursables pour aider les entreprises autochtones qui ne peuvent pas accéder aux mesures de soutien gouvernementales existantes pour faire face à la COVID-19.	Entreprises autochtones	https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/18/premier-ministre-annonce-soutien-aux-entreprises-autochtones https://nacca.ca/covid-19/
Futurpreneur Canada	Le gouvernement injecte 20,1 millions de dollars par l'entremise de Futurpreneur Canada en vue de continuer d'offrir des prêts aux jeunes entrepreneurs.	Entrepreneurs âgés de 18 à 39 ans	https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19-nouveau-soutien-pour-protéger-les-emplois-canadiens.html

① Accès au capital et autres mesures de soutien des liquidités (suite)

Programme	Description	Qui est admissible	Où présenter une demande/obtenir des renseignements à jour
Organismes de développement régional	Le gouvernement du Canada verse 675 millions de dollars aux organismes de développement régional afin d'offrir un soutien sous forme de financement relais aux entreprises qui n'ont pas accès aux mesures de soutien générales du gouvernement.	Les entreprises n'ont pas accès aux autres mesures de soutien offertes par le gouvernement.	https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19-nouveau-soutien-pour-protoger-les-emplois-canadiens.html
Programme d'aide à la recherche industrielle	Le gouvernement investit 250 millions de dollars par l'entremise du Programme d'aide à la recherche industrielle en vue de soutenir les entreprises qui n'ont pas encore de revenus ou qui en sont aux premiers stades de leur développement.	Entreprises qui n'ont pas encore de revenus ou qui en sont aux premiers stades de leur développement.	https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19-nouveau-soutien-pour-protoger-les-emplois-canadiens.html
Autres mesures de soutien des liquidités			
Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)	Le gouvernement a annoncé son intention de mettre en place l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) pour les petites entreprises. Le programme accordera des prêts, y compris des prêts-subsidies, aux propriétaires d'immeubles commerciaux qui, à leur tour, réduiront ou annuleront le loyer des petites entreprises pour les mois d'avril (rétroactif), de mai et de juin.	Propriétaires d'immeubles commerciaux et petites entreprises	https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/16/premier-ministre-annonce-du-soutien-supplementaire-les-petites
Report d'impôt sur le revenu	L'Agence du revenu du Canada a reporté le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu dû à compter du 18 mars et avant sept. 2020 jusqu'au 31 août 2020. Aucun intérêt ni aucune pénalité ne s'ajoutera à ces montants pendant cette période. La date limite de déclaration pour l'année d'imposition 2019 a également été reportée au 1 ^{er} juin 2020.	Entreprises de toute taille	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/dates-declarations-paiement-covid-19.html
Report des remises de la TVH/TPS et des droits de douane	L'Agence du revenu du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada permettent aux entreprises de reporter au 30 juin 2020 toutes les remises de la TVH/TPS ainsi que les droits de douane exigibles sur leurs importations.	Entreprises de toute taille	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/dates-declarations-paiement-covid-19.html

② Éviter ou réduire au minimum les impacts des mises à pied

Programme	Description	Qui est admissible	Où présenter une demande/obtenir des renseignements à jour
Subvention salariale d'urgence du Canada	<p>Les entreprises admissibles peuvent recevoir une subvention salariale pouvant atteindre 75 % pour une période allant jusqu'à trois mois, rétroactivement à compter du 15 mars 2020. La subvention fournira jusqu'à 847 \$ par semaine par employé. De plus, les employeurs admissibles à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) auront droit à un remboursement de 100 % de certaines cotisations payées par l'employeur à l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parentale, pour la rémunération versée aux employés mis à pied provisoirement au cours d'une période où l'employeur est admissible à la SSUC.</p>	<p>Les entreprises qui ont constaté une diminution de leurs revenus de 15 % en mars et de 30 % en avril et en mai en raison de la pandémie de COVID-19. Le critère de réduction des revenus peut s'appliquer aux revenus mensuels d'une année à l'autre en 2019, ou à la moyenne des revenus pour janvier et février 2020. La comptabilité d'exercice ou de trésorerie peut être utilisée.</p>	<p>https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/subvention-salariale.html</p>
Subvention salariale temporaire de 10 %	<p>Les petites entreprises qui ne sont pas admissibles à la Subvention salariale d'urgence du Canada peuvent recevoir la Subvention salariale temporaire de 10 %, qui couvre les salaires des employés jusqu'à concurrence de 1 375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur. Les employeurs peuvent obtenir cette subvention immédiatement en retenant une partie de leur versement de retenues à la source d'impôt sur le revenu.</p>	<p>Les sociétés privées sous contrôle canadien ayant moins de 15 M\$ de capital imposable</p>	<p>https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html</p>
Programme de Travail partagé	<p>Le programme offre des prestations d'assurance-emploi (AE) pour compenser le salaire (selon une formule d'AE) des employés admissibles qui acceptent de réduire leurs heures de travail normales et de partager les tâches à accomplir pendant que leur employeur se rétablit. Dans le cadre des mesures du gouvernement du Canada pour faire face à la COVID-19, la durée maximale d'un accord de Travail partagé a été doublée, passant de 38 à 76 semaines, et le délai de traitement est passé de 30 à 10 jours. Les employés visés par un accord de Travail partagé doivent accepter un horaire de travail réduit et partager les tâches à réaliser sur une période donnée.</p>	<p>Entreprises qui sont en affaires au Canada tout au long de l'année depuis au moins un an.</p>	<p>https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage.html</p>

② Éviter ou réduire au minimum les impacts des mises à pied (suite)

Programme	Description	Qui est admissible	Où présenter une demande/obtenir des renseignements à jour
Prestation canadienne d'urgence	Offre 2 000 \$ par mois pendant une période pouvant aller jusqu'à quatre mois aux personnes qui ont perdu leur revenu en raison de la COVID-19. Les employés mis à pied provisoirement peuvent aussi recevoir la prestation.	Les personnes résidant au Canada qui ont perdu un revenu d'emploi en raison de la COVID-19 ou qui sont admissibles à des prestations régulières de l'assurance-emploi (AE) ou de maladie et qui avaient un revenu d'au moins 5 000 \$ en 2019 ou dans les 12 mois précédant la date de leur demande.	https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html
Emplois d'été Canada	Le gouvernement augmente la subvention salariale d'Emplois d'été Canada (EÉC) à 100 % du salaire minimum provincial ou territorial pour 2020, en repoussant la date de fin de l'emploi au 28 février 2021. Cette décision permet aux employeurs d'adapter leurs projets et leurs activités professionnelles pour soutenir les services essentiels et d'embaucher du personnel à temps partiel.	Entreprises participant à Emplois d'été Canada 2020	https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada/flexibilite-employeurs.html

③ Mesures provinciales/territoriales

Province	Programme	Description	Qui est admissible	Où présenter une demande/obtenir des renseignements à jour
Alberta	Report: Impôt et autres paiements	La date limite des paiements de soldes d'impôt sur le revenu des sociétés et des paiements échelonnés exigibles entre le 18 mars et le 31 août 2020 est reportée au 31 août 2020. De plus, les primes de la Commission des accidents du travail ont été reportées au début de 2021, les impôts fonciers pour l'éducation ont été reportés de six mois et les petites entreprises peuvent reporter leurs paiements d'électricité et de gaz naturel de 90 jours.	Entreprises de toute taille	https://www.alberta.ca/corporate-income-tax.aspx
	Ressources : Business Link	Conseils, encadrement et renseignements gratuits sur les ressources et le soutien reliés à la COVID-19.	Petites entreprises	https://businesslink.ca/
Colombie-Britannique	Report et allègement: Impôt, primes et paiements	La date limite de la déclaration et des paiements de l'impôt-santé des employeurs, des taxes de vente, des taxes municipales et régionales, de la taxe sur l'essence et de la taxe sur le carbone est repoussée jusqu'au 30 septembre 2020. De plus, la taxe scolaire a été réduite de moitié, et la taxe provinciale sur le carbone et la taxe sur les boissons gazeuses sucrées demeureront inchangées jusqu'à nouvel ordre. WorkSafeBC repousse également la date limite de déclaration et de paiement et BC Hydro offre aux clients la possibilité de reporter les paiements sans pénalité pendant une période maximale de trois mois.	Entreprises de toute taille	https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/taxes/sales-taxes/publications/notice-2020-002-covid-19-sales-tax-changes.pdf (en anglais) https://www.worksafebc.com/en/about-us/news-events/announcements/2020/March/covid-19-situation-your-reporting-payment-deadline (en anglais) https://www.bchydro.com/news/conservation/2020/covid-19-updates.html (en anglais)
	Ressources: Service de soutien en ligne pour les entreprises en lien avec la pandémie de COVID-19	Services de soutien gérés par Small Business BC afin d'offrir des renseignements aux entreprises pendant la pandémie de COVID-19. Small Business BC servira de point de contact unique pour les entreprises de toute la province qui souhaitent obtenir plus de renseignements sur les ressources offertes pendant la pandémie de COVID-19.	Toutes les entreprises	https://covid.smallbusinessbc.ca/hc/fr-ca

③ Mesures provinciales/territoriales (suite)

Province	Programme	Description	Qui est admissible	Où présenter une demande/obtenir des renseignements à jour
Île-du-Prince-Édouard	Accès au capital: Financement de fonds de roulement d'urgence	Prêt aux petites entreprises pouvant atteindre 100 k\$ à un taux d'intérêt fixe de 4%, avec un report des paiements du capital et des intérêts pour une période de 12 mois.	Entreprises de toute taille, sauf celles en démarrage	https://www.princeedwardisland.ca/fr/service/emergency-working-capital-financing (en anglais)
	Allègement : Programme de conseils en adaptation des entreprises pour faire face à la COVID-19	Subvention pouvant aller jusqu'à 2 500 \$ couvrant les coûts des conseils professionnels aux entreprises pour relever un défi d'affaires lié à la COVID-19.	Entreprises de toute taille	https://www.princeedwardisland.ca/fr/service/covid-19-business-adaptation-advice-program (en anglais)
	Allègement: Revenu d'urgence pour les travailleurs autonomes	Les travailleurs autonomes qui ont perdu un revenu en raison de la COVID-19 peuvent recevoir 500 \$ par semaine rétroactivement pour la période du 16 au 29 mars 2020.	Travailleurs autonomes	https://www.princeedwardisland.ca/fr/service/emergency-income-relief-self-employed (en anglais)
Manitoba	Report : Impôt et intérêts	Les petites et moyennes entreprises qui produisent leurs déclarations sur une base mensuelle et dont le montant à remettre n'excède pas 10 000 \$ par mois auront jusqu'au 22 juin 2020 pour produire leurs déclarations qui seraient normalement dues en avril et en mai ainsi que pour remettre la TVD s'y rattachant. Aucun intérêt ni aucune pénalité ne seront facturés pour les comptes clients de Manitoba Hydro, de Centra Gas, du Workers Compensation Board, la Société d'assurance publique du Manitoba, la Société manitobaine des alcools et des loteries et l'impôt foncier scolaire.	Petites et moyennes entreprises	https://manitoba.ca/covid19/business/index.fr.html#supports

③ Mesures provinciales/territoriales (suite)

Province	Programme	Description	Qui est admissible	Où présenter une demande/obtenir des renseignements à jour
Nouveau-Brunswick	Accès au capital: Programme de fonds de roulement d'urgence pour les petites entreprises du Nouveau-Brunswick	Prêts de fonds de roulement pouvant atteindre 100 000 \$ aux petites entreprises touchées par la pandémie de COVID-19, à un taux d'intérêt de 4 %, et report des remboursements pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois pour les intérêts et jusqu'à 12 mois pour le capital. Les prêts sont financés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et administrés par l'Association des Corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC). Les demandeurs doivent avoir exploré leurs options avec leur institution financière principale et les programmes de soutien fédéraux.	Les petites entreprises employant de 1 à 49 employés dont le chiffre d'affaires était inférieur à 10 millions de dollars et qui étaient financièrement viables avant la crise de la COVID-19	https://www.cbdc.ca/fr/programme-de-fonds-de-roulement-durgence-pour-les-petites-entreprises-du-gnb
	Accès au capital : Prêts de fonds de roulement d'Opportunités Nouveau-Brunswick à l'intention des entreprises touchées par la COVID-19	Opportunités Nouveau-Brunswick offrira des prêts de fonds de roulement de 100 000 \$ à 1 M\$, à un taux d'intérêt de 4 %, et un report des remboursements pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois pour les intérêts et jusqu'à 12 mois pour le capital. Durée maximale de 5 ans. Les demandeurs doivent avoir exploré leurs options avec leur institution financière principale et les programmes de soutien fédéraux.	Entreprises privées en affaires depuis au moins 24 mois qui étaient financièrement viables avant la crise de la COVID-19.	https://onbcanada.ca/fr/prets-de-fonds-de-roulement-covid-19/
	Report : Paiement de l'impôt et des prêts et primes	Même si la date limite du paiement de l'impôt foncier des entreprises demeure le 31 mai, les pénalités pour retard seront examinées et éventuellement annulées au cas par cas. Les remboursements du capital et des intérêts sur les prêts du gouvernement du Nouveau-Brunswick peuvent également être reportés au cas par cas. Les paiements des primes de Travail sécuritaire NB pour février, mars et avril seront reportés sans frais pendant trois mois.	Entreprises de toute taille	https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/Information_pour_les_entreprises/covid19.html https://www.travailsecuritairenb.ca/%C3%A0-notre-sujet/nouvelles-et-activit%C3%A9s/nouvelles/2020/face-%C3%A0-la-pand%C3%A9mie-mondiale-de-la-covid-19-travail-s%C3%A9curitaire-nb-reporte-le-paiement-de-cotisations-pendant-trois-mois-avec-questions-et-r%C3%A9ponses/

③ Mesures provinciales/territoriales (suite)

Province	Programme	Description	Qui est admissible	Où présenter une demande/obtenir des renseignements à jour
Nouvelle-Écosse	Allègement: Subvention d'urgence aux petites entreprises	Les petites entreprises admissibles recevront une subvention correspondant à 15 % de leurs recettes de ventes d'avril 2019 ou de février 2020, jusqu'à un maximum de 5 000 \$.	Petites entreprises	https://novascotia.ca/coronavirus/support/fr/#support-for-business
	Accès au capital: Programme de garanties de prêts aux petites entreprises	On améliorera le programme de garanties de prêts aux petites entreprises, offert par les coopératives de crédit de la N.-É., pour faciliter l'accès au crédit aux entreprises, jusqu'à 500k\$. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse offrira une garantie sur la première tranche de 100k\$ pour les entreprises qui ne sont pas admissibles à un prêt. Les paiements du capital et des intérêts dans le cadre de ce programme seront également reportés au 30 juin.	Petites entreprises	http://www.novascotia.coop/programs/small-business-loan-guarantee-program/ (en anglais) https://novascotia.ca/news/release/?id=20200320003 (en anglais)
	Report: Prêts et frais	Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse reportera au 30 juin les remboursements de tous les prêts gouvernementaux, ainsi que le paiement des primes d'indemnisation des accidentés du travail et des licences, des permis, des inscriptions, des renouvellements et des frais de service.	Petites entreprises	https://novascotia.ca/coronavirus/support/fr/#support-for-business
Nunavut	Allègement: Programme de soutien aux petites entreprises	Les entreprises admissibles peuvent présenter une demande allant jusqu'à 5k\$ sous forme de contribution non remboursable.	Travailleurs autonomes résidents du Nunavut et les entreprises détenues majoritairement par des résidents du Nunavut	https://gov.nu.ca/fr/developpement-economique-et-des-transport/news/covid-19-mise-jour-du-ministere-du-developpement
Ontario	Allègement: Exonération des tarifs d'électricité et de l'impôt-santé des employeurs (ISE)	Pour les clients résidentiels, les exploitations agricoles et les petites entreprises, l'Ontario fixe le tarif d'électricité le plus bas selon l'heure de consommation, et ce, 24 h / 24 h pendant 45 jours. Augmentation temporaire de l'exonération de l'ISE pour 2020 de 490k\$ à 1M\$. Plus de 90 % des employeurs du secteur privé ne devraient pas payer l'ISE en 2020.	Entreprises de toute taille	https://news.ontario.ca/opo/fr/2020/03/ontario-aide-les-familles-les-petites-entreprises-et-les-exploitations-agricoles-a-gerer-les-couts.html https://budget.ontario.ca/fr/2020/marchupdate/action-plan.html#section-3
	Report: Impôt et primes	Du 1er avril au 31 août, la province n'imposera aucune pénalité ni aucun intérêt sur les déclarations soumises en retard ou sur les paiements d'impôt incomplets ou en retard pour la majorité des impôts administrés par la province. De plus, tous les employeurs couverts par la WSIB pourront reporter le paiement des primes pendant six mois.	Entreprises de toute taille	https://budget.ontario.ca/fr/2020/marchupdate/relief-measures.html https://news.ontario.ca/mol/fr/2020/03/ontario-favorise-lapport-dune-aide-financiere-aux-entreprises-1.html

③ Mesures provinciales/territoriales (suite)

Province	Programme	Description	Qui est admissible	Où présenter une demande/obtenir des renseignements à jour
Québec	Allègement: Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels	Les travailleurs essentiels qui gagnent un salaire brut de 550 \$ ou moins par semaine peuvent demander un avantage imposable de 400 \$ par mois pour combler la différence entre la Prestation canadienne d'urgence et leur salaire.	Travailleurs essentiels	https://www.revenuquebec.ca/services-en-ligne/services-en-ligne/services-en-ligne/demander-les-prestations-du-programme-incitatif-pour-la-retention-des-travailleurs-essentiels/
	Accès au capital: Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)	On offre des prêts ou des garanties allant jusqu'à 50 k\$, administrés par les MRC ou l'organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement (FLI).	Toutes les entreprises pouvant démontrer l'effet de la COVID-19 sur leurs activités	https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/
	Accès au capital: Programme d'action temporaire concertée pour les entreprises (PACTE) d'Investissement Québec	On offre des garanties de prêts ou des prêts de fonds de roulement d'au moins 50k\$.	Toutes les entreprises, à quelques exceptions près	https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html
	Report: Impôt	Les entreprises peuvent reporter au 1 ^{er} sept. le paiement de tout solde d'impôt dû à Revenu Québec.	Entreprises de toute taille	https://www.revenuquebec.ca/fr/maladie-a-coronavirus-2019-covid-19/mesures-dassouplissement-pour-les-citoyens-et-les-entreprises/

③ Mesures provinciales/territoriales (suite)

Province	Programme	Description	Qui est admissible	Où présenter une demande/obtenir des renseignements à jour
Saskatchewan	Allègement: Paiement d'urgence aux petites entreprises de la Saskatchewan	Subvention unique pour les petites et moyennes entreprises directement touchées par les ordonnances de santé publique du gouvernement. Les subventions correspondront à 15 % des recettes de ventes mensuelles en avril 2019 ou en février 2020, jusqu'à un maximum de 5 000 \$.	Les entreprises de moins de 500 employés qui ont reçu l'ordre de fermer temporairement ou de réduire leurs activités en vertu d'une ordonnance de santé publique en lien avec la COVID-19.	https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/covid-19-information-for-businesses-and-workers/saskatchewan-small-business-emergency-payment-program (en anglais)
	Report : Impôt, paiements et primes	Les entreprises de la Saskatchewan qui ne sont pas en mesure de verser leur TVP en raison de problèmes de flux de trésorerie bénéficieront d'une exonération des pénalités et des frais d'intérêts pendant trois mois. Tous les services publics d'État mettront en œuvre des programmes de report de factures permettant le report sans intérêt pendant une période maximale de six mois pour les clients de la Saskatchewan qui pourraient éprouver des difficultés à payer leurs factures en raison des restrictions liées à la COVID-19. Le Saskatchewan Workers Compensation Board renonce également aux pénalités de cotisation pour les employeurs du 1er avril au 30 juin 2020.	Entreprises de toute taille	https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/covid-19-information-for-businesses-and-workers/support-for-businesses (en anglais)
Terre-Neuve-et-Labrador	Report : Impôt	Report des déclarations de revenus au 23 juin 2020 pour la taxe sur l'essence, la taxe sur le carbone, la taxe sur la santé et l'éducation postsecondaire, la taxe sur les sociétés d'assurances, la taxe sur les mines et les droits miniers, la taxe sur les primes d'assurance et la taxe sur le tabac.	Entreprises de toute taille	https://www.gov.nl.ca/releases/2020/fin/O4O7nO5/ (en anglais)
Territoires du Nord-Ouest	Accès au capital: Soutien aux entreprises ténioises durant la pandémie de COVID-19 – Société d'investissement et de développement des T. N.-O.	Des prêts d'un montant maximal de 25 000 \$ (ou plus, si les besoins sont clairement établis), assortis d'un taux d'intérêt de 1,75 %, sont offerts. Les prêts seront amortis sur une période maximale de cinq ans, avec possibilité de report de paiement de trois mois, sur demande. Les remboursements de capital sur les prêts existants peuvent être reportés pour une période maximale de trois mois.	Entreprises de toute taille	https://www.bdic.ca/fr/
	Report : Impôt	Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest supprimera les frais d'intérêts sur toutes les déclarations de revenus soumises en retard entre le 15 mars et le 30 juin 2020.	Entreprises de toute taille	https://www.gov.nt.ca/sites/flagship/files/documents/backgrounder_fr.pdf

Province	Programme	Description	Qui est admissible	Où présenter une demande/obtenir des renseignements à jour
Yukon	Allègement : Subventions pour les dépenses liées à l'annulation d'activités	Le gouvernement du Yukon établit un programme de subventions fondé sur des critères qui couvrirait certaines dépenses liées à l'annulation d'activités en raison de la COVID-19. Les critères seront axés sur les pertes liées aux biens périssables et à l'annulation de l'hébergement et de services.	Entreprises qui ont dû annuler des activités	https://yukon.ca/fr/news/covid-19-des-mesures-economiques-pour-soutenir-les-entreprises-et-les-travailleurs
	Report : Frais et primes	Le gouvernement du Yukon annulera, remboursera ou reportera la collecte des taxes, comme la taxe d'atterrissage. Le versement des cotisations à la CSST est reporté, et les pénalités et les intérêts qui y sont associés seront annulés. Toutes les cotisations versées par anticipation seront remboursées.	Entreprises de toute taille	https://yukon.ca/fr/news/covid-19-des-mesures-economiques-pour-soutenir-les-entreprises-et-les-travailleurs

Ressources et renseignements supplémentaires

National	Portail du gouvernement du Canada sur la COVID-19	https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html
	Plan d'intervention économique du gouvernement du Canada	https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html
	Chambre de commerce du Canada – Réseau de résilience des entreprises canadiennes	https://www.reseauderesiliencedesentreprisescanadiennes.ca/
	Espace mieux-être Canada : Soutien en matière de santé mentale et de consommation de substances	https://ca.portal.gs/?lang=fr-ca
Provincial / Territorial	Alberta	https://www.alberta.ca/covid-19-support-for-employers.aspx (en anglais)
	Colombie-Britannique	https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-response-recovery/covid-19-provincial-support/fr
	Île-du-Prince-Édouard	https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/information-pour-les-entreprises
	Manitoba	https://manitoba.ca/covid19/business/index.fr.html
	Nouveau-Brunswick	https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/Information_pour_les_entreprises/covid19.html
	Nouvelle-Écosse	https://novascotia.ca/coronavirus/fr/
	Nunavut	https://gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus
	Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/covid-19-soutien-aux-entreprises
	Québec	https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/
	Saskatchewan	https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/covid-19-information-for-businesses-and-workers/support-for-businesses (en anglais)
	Terre-Neuve-et-Labrador	https://www.gov.nl.ca/covid-19/resources-2/
	Territoires du Nord-Ouest	https://www.gov.nl.ca/covid-19/francais/
Yukon	https://yukon.ca/fr/your-government/find-out-what-government-doing/support-yukon-businesses	